



Commissariat au Numérique de la Défense

FS du CSA R du CND – Déclaration liminaire

23 juin 2026

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs

L'UNSA Défense se réjouit d'avoir pu, lors de notre dernière FS, mettre en exergue le problème d'audit de nos différents pylônes lié à la non-reconduction du contrat de la société ayant en charge ce domaine de compétences. Ce problème, qui paraissait si anodin à certains et qui a valu à l'UNSA Défense d'être montrée du doigt, a heureusement fait réfléchir d'autres acteurs qui, par leur réactivité, ont su éviter le pire pour le CND.

Aujourd'hui, avec cette société, un nouveau contrat a été conclu. Les visites d'inspection communes et la rédaction des plans de prévention ont pu s'effectuer, permettant ainsi un retour à la normale pour les interventions sur l'ensemble de notre parc de pylônes.

Cependant parce que cette FS du CSA de Réseau du CND n'a pas toujours été informée, ou que le dossier ait été reporté aux calendes grecques, des thèmes comme celui-ci en matière de prévention, il en existe beaucoup.

Parmi eux, l'UNSA Défense peut citer la formation incendie du personnel qui devrait avoir lieu a minima tous les ans pour l'ensemble du personnel (article R 4227-39 du code du travail). Or, le texte du MINARM N°5689 du 23/10/2014 prévoit une validité de 5 ans pour les militaires par le biais du POIC, ce qui crée une contradiction.

L'UNSA Défense estime qu'il était devenu urgent d'aborder enfin ce sujet. Le constat sera sûrement amer quant à la réalité du terrain en matière de fréquence des évacuations incendie, d'instruction et sur la manipulation de matériel de premier secours.

Le fait d'aborder enfin le sujet de l'instruction incendie et d'en reposer les bases permettra peut-être de lever les questions posées en FS de risque métier ou de BdD. Cette démarche est essentielle pour assurer la sécurité de tous les personnels et harmoniser les bonnes pratiques au sein de notre organisation.

Dans ce même registre, l'UNSA Défense souhaite attirer votre attention sur un sujet qui reste polémique à chaque fois qu'il est évoqué : les astreintes et leurs modalités de récupération. Bien que ce sujet ait fait l'objet d'une FS antérieure et d'un groupe de travail, cette démarche n'a jamais été menée à son terme, ce que nous déplorons vivement.

En effet, aujourd'hui encore, aucune harmonisation des pratiques n'existe et, lorsque l'on compare les régions entre elles, de grandes disparités apparaissent. Nous pensons qu'il serait vraiment temps pour cette FS de s'emparer de ce sujet et de proposer aux partenaires sociaux un dialogue constructif afin d'établir des règles claires et applicables à tous.





Nous restons à votre disposition pour échanger plus en détail sur cette question et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Bien sûr, l'UNSA Défense ne manquera pas de réagir en séance sur les autres sujets mis à l'ordre du jour. Cependant, nous tenons à exprimer notre déception quant à l'absence du point concernant la dotation au CND d'un SI commun à la prévention, qui avait été présenté en fin d'année dernière et qui visiblement ne fait plus partie des priorités de cette FS.

Nous espérons que cette question importante pourra être réinscrite rapidement à l'ordre du jour afin que nous puissions avancer sur ce dossier crucial pour notre organisation.

Nous vous remercions pour votre écoute et votre attention.

